

## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Up-116
<b>USAGES AUTORISÉS*</b>	
<b>GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR</b>	
R1 Activité récréative à faible impact	
R3 Activité récréative extensive	
<b>GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION</b>	
F3 Conservation du milieu naturel	

<b>USAGES PARTICULIERS</b>
<b>Spécifiquement permis</b>
Un barrage
Une prise d'eau potable
<b>Spécifiquement interdit</b>
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>		
<b>Implantation</b>	<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>
Marge de recul avant minimale	-	
Marge de recul latérale minimale	-	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	-	20 m d'un cours d'eau ou d'un milieu humide
<b>Dimensions</b>	<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>
Hauteur minimale		
Hauteur maximale	1 étage	

<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL</b>		<b>Zone Up-116</b>